

**Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés -
Contrat Enfance Jeunesse Ville de Besançon / CAF de Besançon -
Programmation et financement du Volet Jeunesse 2010 -
1^{ère} répartition de subventions aux associations**

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Au titre de sa politique Enfance - Jeunesse, la Ville de Besançon gère des équipements Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et soutient également des associations qui interviennent dans ces mêmes domaines.

Ainsi, elle gère quinze structures d'accueil Petite Enfance et organise et finance des accueils de loisirs et espaces jeunes de proximité à destination des enfants et des jeunes les mercredis et vacances.

A ce titre, la Ville est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) 2007 puis 2008-2010, apportant sa participation au développement des équipements, structures et actions.

I - Le Contrat Enfance Jeunesse

Le Contrat Enfance et Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

⇒ favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements et actions inscrits au sein de la présente convention,
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants,
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions,
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes

⇒ recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La couverture des besoins est recherchée par une implantation prioritaire des équipements sur les territoires les moins bien pourvus. Elle se traduit notamment par une recherche de fréquentation optimale des structures et un maintien des coûts de fonctionnement compatibles avec le respect des normes réglementaires régissant le fonctionnement des structures.

Les modalités d'intervention et de versement de la prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) correspondante à la participation CAF pour ce contrat, sont régies par le CEJ.

Pour limiter sa contribution en fonctionnement, la CNAF impose des mesures restrictives :

- taux de fréquentation minimum de 70 % pour les structures Petite Enfance, de 60 % pour les accueils de loisirs,
- prix plafond non révisable et non actualisable fixé très bas (pour exemple : 4 € par heure/enfant pour les accueils de loisirs),
- exclusion de dépenses admises auparavant,
- réduction des prises en charge des dépenses de coordination,
- fixation dès le départ d'une enveloppe financière maximum figée...

II - Le financement du Contrat Enfance Jeunesse

Modalités de financement de l'accueil des enfants et des jeunes :

- la Prestation de Service Enfance et Jeunesse (PSEJ) est calculée sur un coût horaire plafonné défini par la CNAF,
- le taux de cofinancement est de 55 % (57 % dans le contrat précédent).

L'année de référence, pour le calcul de la PSEJ, est l'année 2005, la PSEJ 2005 totale versée par la CAF étant de 2 407 946 € (volet petite enfance + volet jeunesse).

Compte tenu des modalités de financement du CEJ, la part de la CAF tend à diminuer au fil des ans. Quant au développement d'activités nouvelles, il est possible mais limité.

En ce qui concerne la Ville de Besançon, les pertes de recettes progressives dues à l'entrée en application de ce nouveau contrat, calculées sur la base de l'activité et des charges de l'année 2005, sont :

2006 :	126 734 €
2007 :	253 468 €
2008 :	380 202 €
2009 :	506 936 €
2013 :	1 013 872 €

La PSEJ prévisionnelle pour 2010 s'élève à 1 774 276,44 € (1 901 010,47 € prévus en 2008 en attente de régularisation).

Depuis 2006, la Ville a compensé les pertes de financement afin de maintenir un niveau de service équivalent à celui des années précédentes.

Dans le souci de ne pas pénaliser le fonctionnement des organisateurs bisontins des structures d'accueils de loisirs ou d'actions et animations «jeunesse», il est proposé de verser, à hauteur de 80 %, la participation financière de la Ville et par anticipation la PSEJ attendue de la CAF pour l'année 2010.

III - Le Volet Jeunesse - Programmation 20107

a) La programmation annuelle

La programmation 2010 du volet Jeunesse du CEJ est composée d'actions inscrites dans le Contrat à son origine en 2006. Trois actions nouvelles ont été prises en compte à partir de 2009 : 3 accueils de loisirs : deux à Vesontio Sport Vacances (Petites vacances Saint-Claude et Été centre-ville) et un à l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches (Battant Vacances).

La programmation 2010 du volet Jeunesse du CEJ représente ainsi un montant global de 876 037 € (849 547 € + 26 490 €) pour 3 171 248 € (3 079 047 € + 92 201 €) de dépenses prévisionnelles pour 49 actions portées par 19 structures (14 associations, 4 structures de quartier municipales et une direction municipale).

Le reste du financement, hors CEJ, est apporté par la Ville (subventions de fonctionnement et CUCS), les familles, les prestations ordinaires CAF, l'Etat (CUCS) et le Département du Doubs.

Sur cette base CEJ de 876 037 € pour l'année 2010, la Ville prendra en charge la perte de financement due à la dégressivité dont les principes ont été rappelés ci-dessus. Pour 2009, cette perte de financement s'élève globalement à 54 833,09 € (45 403 € en 2009).

Par ailleurs, afin de permettre aux organisateurs d'accueils de loisirs de garder un niveau de service constant, la Ville compense déjà, depuis 2005, un manque de financement de la part CAF. Il est

proposé que la Ville poursuive le versement de ces subventions complémentaires aux organisateurs concernés, à la même hauteur qu'en 2005.

Le montant de ces subventions complémentaires s'élève globalement à 39 654 €.

Base CEJ - Programmation 2010	876 037,00 €
Part CAF	444 037,55 €
Part Ville	431 999,45 €
<i>Dont dégressivité prise en charge par la Ville*</i>	<i>*54 833,09 €</i>
Subventions complémentaires Ville	39 654,00 €

* *Dégressivité : part CAF prise en charge par la Ville*

b) Les subventions de fonctionnement de la Ville

- Les subventions de fonctionnement pour les associations suivantes : APE, ALEDD, Centre de loisirs Les Barboux et De Vous à Nous sont attribuées ainsi :

APE	6 250,00 €
ALEDD	3 000,00 €
Centre de loisirs Les Barboux	7 100,00 €
De Vous À Nous	1 000,00 €
Total	17 350,00 €

- Les subventions de fonctionnement aux associations MJC Besançon Clairs-Soleils, MJC Palente Orchamps, Comité de quartier Rosemont - Saint-Ferjeux et ASEP Cras-Chaprais pour ces actions inscrites au CEJ sont versées par une délibération présentée à la suite de celle-ci.

- La participation financière de la Ville (part CEJ (Ville et CAF) et part Ville - Fonctionnement pour les Francas du Doubs) a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2010, dans le cadre de la Délégation de Service Public. Seule est concernée pour cette structure la part CAF du CEJ au titre de la présente délibération.

- Enfin, la participation financière de la Ville (part CEJ) des structures municipales sont inscrites dans leur budget global de fonctionnement.

Récapitulatif Ville

Part Ville CEJ	431 999,45 €
Subventions complémentaires Ville	39 654,00 €
Subventions ou Participations Ville Fonctionnement aux associations	267 755,00 €
Part Ville Structures Municipales	132 479,00 €
Total Ville	871 887,45 €

c) Les actions nouvelles

Il est proposé de prendre en compte cinq actions nouvelles en 2010 qui s'ajouteront à la programmation annuelle. Elles feront l'objet après étude commune par les services de la CAF et la Ville d'une autre délibération et d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse en cours.

Base CEJ - Actions nouvelles 2010	39 543,00 €
Part CAF	21 748,50 €
Part Ville	17 794,50 €

La programmation 2010 du «Volet Jeunesse» retenu et inscrit au CEJ fait l'objet des tableaux ci-dessous.

Total général (Structures associatives et municipales confondues)

Actions	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité	Acompte 80 % CEJ	Subvention complémentaire	Total versement CEJ au 22/03/2010
AL Maternels	718 630,00	393 760,00	211 321,75	182 438,25	13 094,35	315 008,00	0,00	315 008,00
AL Elem - Ados	1 672 109,00	341 156,00	171 937,55	169 218,45	22 044,00	272 924,80	34 960,00	307 884,80
AL Total	2 390 739,00	734 916,00	383 259,30	351 656,70	35 138,35	587 932,80	34 960,00	622 892,80
Séjours	141 214,00	25 325,00	12 147,75	13 177,25	2 325,58	20 260,00	1 555,00	21 815,00
Actions non éligibles	639 295,00	115 796,00	48 630,50	67 165,50	17 369,16	92 636,80	3 139,00	95 775,80
TOTAL	3 171 248,00	876 037,00	444 037,55	431 999,45	54 833,09	700 829,60	39 654,00	740 483,60

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte 80 % CEJ	Subvention complémentaire CEJ	Total versement CEJ au 22/03/2100
95	ASEP Cras/Chaprais	Accueil de Loisirs Top Vacances	113 647,00	12 010,00	6 605,50	5 404,50	240,22	9 608,00	605,00	10 213,00
	ASEP Cras/Chaprais	TOTAL	113 647,00	12 010,00	6 605,50	5 404,50	240,22	9 608,00	605,00	10 213,00
175	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de loisirs Animation Eté 4/12 ans	50 061,00	3 630,00	1 996,50	1 633,50	72,57	2 904,00	405,00	3 309,00
176	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Animation Globale Enfants 4/12 ans	82 373,00	8 950,00	4 922,50	4 027,50	179,05	7 160,00	795,00	7 955,00
177	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Accueil de Loisirs Animation Eté 13/17 ans	16 400,00	5 215,00	2 189,00	3 026,00	782,12	4 172,00	450,00	4 622,00
178	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	Animation globale 13/17 ans	26 235,00	5 840,00	2 452,00	3 388,00	875,94	4 672,00	985,00	5 657,00
	Comité de Quartier Rosemont/ St-Ferjeux	TOTAL	175 069,00	23 635,00	11 560,00	12 075,00	1 909,68	18 908,00	2 635,00	21 543,00
53	Vesontio Sports Vacances	Accueil de loisirs Saint-Claude	49 370,00	3 200,00	1 760,00	1 440,00	64,02	2 560,00	500,00	3 060,00
	Vesontio Sports Vacances	TOTAL	49 370,00	3 200,00	1 760,00	1 440,00	64,02	2 560,00	500,00	3 060,00
172	Etoile Sportive St-Ferjeux	Camps de vacances	69 170,00	2 045,00	1 124,75	920,25	40,92	1 636,00		1 636,00
	Etoile Sportive St-Ferjeux	TOTAL	69 170,00	2 045,00	1 124,75	920,25	40,92	1 636,00		1 636,00

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte 80 % CEJ	Subvention complémentaire CEJ	Total versement CEJ au 22/03/2100
230	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Bel Air Velolette	64 367,00	16 725,00	9 198,75	7 526,25	334,55	13 380,00	2 060,00	15 440,00
233	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Rivotte	62 832,00	27 115,00	14 913,25	12 201,75	542,34	21 692,00	2 625,00	24 317,00
234	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Kergomard	94 926,00	41 525,00	22 838,75	18 686,25	830,53	33 220,00		33 220,00
232	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Ludothèque Palente/Orchamps	107 736,00	68 155,00	37 485,25	30 669,75	1 363,13	54 524,00		54 524,00
242	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Le Petit Prince (Dürer)	164 226,00	106 975,00	58 836,25	48 138,75	2 139,52	85 580,00		85 580,00
241	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Les Sapins	146 103,00	74 945,00	41 219,75	33 725,25	1 498,88	59 956,00		59 956,00
240	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Helvétie	70 062,00	29 775,00	16 376,25	13 398,75	595,49	23 820,00		23 820,00
239	Francais du Doubs *	Secteur Jeunes Planoise	65 580,00	45 705,00	19 196,00	26 509,00	6 855,84	36 564,00	2 150,00	38 714,00
238	Francais du Doubs *	Accueil de Loisirs Champagne	63 254,00	19 115,00	8 029,00	11 086,00	2 867,49	15 292,00	2 995,00	18 287,00
	Les Francais du Doubs *	TOTAL	839 086,00	430 035,00	228 093,25	201 941,75	17 027,77	344 028,00	9 830,00	353 858,00

* Seul le montant de la part CAF au titre du CEJ est proposé au titre de cette délibération soit 80 % de 228 093,25 € = 182 475 €
+ la dégressivité : soit 80 % de 17 027,77 = 13 622 €

+ les subventions complémentaires (100 %) = 9 830 € (complémentaire)
Au total : versement aux Francais du Doubs au 22 mars au titre du CEJ : 205 927 €.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte 80 % CEJ	Subvention complémentaire CEJ	Total versement CEJ au 22/03/2100
121	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de Loisirs Ados Partir Jeunes	60 250,00	14 270,00	5 994,50	8 275,50	2 140,90	11 416,00	1 880,00	13 296,00
122	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de Loisirs Elémentaire 6/12 ans	74 000,00	12 680,00	5 326,50	7 353,50	1 902,38	10 144,00	5 835,00	15 979,00
124	MJC Besançon Clairs-Soleils	Camps Autonomes	24 680,00	5 890,00	2 473,00	3 417,00	883,50	4 712,00	690,00	5 402,00
123	MJC Besançon Clairs-Soleils	Accueil de Loisirs Maternel	75 965,00	53 465,00	24 159,50	29 305,50	6 288,41	42 772,00		42 772,00
	MJC Besançon Clairs-Soleils	TOTAL	234 895,00	86 305,00	37 953,50	48 351,50	11 215,19	69 044,00	8 405,00	77 449,00
151	MJC Palente/Orchamps	Accueil de Loisirs Eté	194 651,00	28 805,00	15 842,75	12 962,25	576,13	23 044,00	3 320,00	26 364,00
154	MJC Palente/Orchamps	CEL Théâtre	33 715,00	6 495,00	2 728,50	3 766,50	974,51	5 196,00	990,00	6 186,00
155	MJC Palente/Orchamps	Vacances 3/6 ans	40 567,00	15 220,00	8 371,00	6 849,00	304,38	12 176,00		12 176,00
152	MJC Palente/Orchamps	Spectacle Jeunesse	65 624,00	15 980,00	6 711,50	9 268,50	2 397,12	12 784,00	1 740,00	14 524,00
153	MJC Palente/Orchamps	Accueil de Loisirs Petites Vacances	99 545,00	16 075,00	8 840,75	7 234,25	321,48	12 860,00	1 850,00	14 710,00
	MJC Palente/Orchamps	TOTAL	434 102,00	82 575,00	42 494,50	40 080,50	4 573,63	66 060,00	7 900,00	73 960,00
104	Les Barboux	Accueil de Loisirs	60 829,00	1 670,00	918,50	751,50	33,41	1 336,00	1 590,00	2 926,00
	Les Barboux	TOTAL	60 829,00	1 670,00	918,50	751,50	33,41	1 336,00	1 590,00	2 926,00

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte 80 % CEJ	Subvention complémentaire CEJ	Total versement CEJ au 22/03/2100
77	PEP 25	Aventures sportives dans le Haut Doubs	22 397,00	7 790,00	3 270,00	4 520,00	1 167,90	6 232,00	865,00	7 097,00
	PEP 25	TOTAL	22 397,00	7 790,00	3 270,00	4 520,00	1 167,90	6 232,00	865,00	7 097,00
179	ALEDD	Accueil de loisirs Les Loisirs pour tous	59 209,00	5 265,00	2 210,50	3 054,50	789,50	4 212,00	4 710,00	8 922,00
	ALEDD	TOTAL	59 209,00	5 265,00	2 210,50	3 054,50	789,50	4 212,00	4 710,00	8 922,00
18	Profession Sport 25	Accueil de Loisirs Vacances Été	55 408,00	5 200,00	2 860,00	2 340,00	103,93	4 160,00	580,00	4 740,00
21	Profession Sport 25	Accueil de Loisirs Mercredis loisirs	21 566,00	2 130,00	1 171,50	958,50	42,61	1 704,00	250,00	1 954,00
19	Profession Sport 25	Accueil de Loisirs Planaise Petites Vacances	48 038,00	4 390,00	2 414,50	1 975,50	87,80	3 512,00	475,00	3 987,00
	Profession Sport 25	TOTAL	125 012,00	11 720,00	6 446,00	5 274,00	234,34	9 376,00	1 305,00	10 681,00
43	Antenne Petite Enfance	Accueil de Loisirs Maternels	19 045,00	3 700,00	2 035,00	1 665,00	74,01	2 960,00		2 960,00
	Antenne Petite Enfance	TOTAL	19 045,00	3 700,00	2 035,00	1 665,00	74,01	2 960,00		2 960,00
174	Association De Vous à Nous	Activités enfants	30 665,00	1 425,00	598,00	827,00	213,73	1 140,00	409,00	1 549,00
	Association De Vous à Nous	TOTAL	30 665,00	1 425,00	598,00	827,00	213,71	1 140,00	409,00	1 549,00

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ retenue	Part CAF	Part Ville	dont dégressivité*	Acompte 80 % CEJ	Subvention complémentaire CEJ	Total versement CEJ au 22/03/2100
273	CRIJ *	CLAP Alter Egaux	72 300,00	21 341,00	8 963,00	12 378,00	3 201,15	17 072,80		17 072,80
	CRIJ *	CLAP Alter Egaux	72 300,00	21 341,00	8 963,00	12 378,00	3 201,15	17 072,80		17 072,80

* Seul un montant de 10 000 € est proposé au titre cette délibération, les 11 341 € feront l'objet de l'avenant programmatif annuel où est déterminée la subvention de fonctionnement de la Ville au CRIJ. Cet avenant sera présenté lors d'une délibération ultérieure dans l'année.

ASSOCIATIONS	TOTAL	2 304 786,00	692 716,00	354 032,50	338 683,50	40 785,45	554 172,80	38 754,00	592 926,80
--------------	-------	--------------	------------	------------	------------	-----------	------------	-----------	------------

Associations

Actions	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF	Part Ville	Dont dégressivité	Acompte 80 % CEJ	Subvention complémentaire	Total versement CEJ au 22/03/2100
AL Maternel	718 630,00	393 760,00	211 321,75	182 438,25	13 094,35	315 008,00	0,00	315 008,00
AL Elem - Ados	1 267 615,00	237 990,00	116 842,00	121 148,00	18 812,28	190 392,00	34 060,00	224 452,00
AL TOTAL	1 986 245,00	631 750,00	328 163,75	303 586,25	31 906,63	505 400,00	34 060,00	539 460,00
Séjours	116 247,00	15 725,00	6 867,75	8 857,25	2 092,32	12 580,00	1 555,00	14 135,00
Actions non éligibles	202 294,00	45 241,00	19 001,00	26 240,00	6 786,51	36 192,80	3 139,80	39 331,80
Actions nouvelles en 2009	58 004,00	5 165,00	2 838,00	2 327,00	0,00	4 132,00	900,00	5 032,00
TOTAL	2 362 790,00	697 881,00	356 870,50	341 010,50	40 785,46	558 304,80	39 654,00	597 958,80

Structures municipales

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ retenue	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégressivité *
210	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de Loisirs Eté 6/13 ans	28 865,00	13 215,00	7 268,25	5 946,75	264,30
211	Maison de Quartier Grette/Butte	Accueil de Loisirs 6/13 ans Mer et Petites vacances	62 415,00	12 625,00	5 301,00	7 324,00	1 893,56
215	Maison de Quartier Grette/Butte	Pôle Enfance + de 6 ans	51 266,00	31 035,00	13 034,50	18 000,50	4 655,25
	Maison de Quartier Grette/Butte	TOTAL	142 546,00	56 875,00	25 603,75	31 271,25	6 813,11
256	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de Loisirs Mercredis et Petites Vacances	77 660,00	21 770,00	11 973,50	9 796,50	435,40
257	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de Loisirs Eté	39 000,00	15 140,00	8 327,00	6 813,00	302,79
260	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de jeunes mercredi, samedi et PV	57 235,00	10 065,00	4 226,00	5 839,00	1 509,45
259	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	Accueil de jeunes Eté	17 250,00	1 670,00	701,00	969,00	250,50
	Maison de Quartier Montrapon/Fontaine Ecu	TOTAL	191 145,00	48 645,00	25 227,50	23 417,50	2 498,14
247	Maison de Quartier de Planoise	Mini-camps enfance ados	24 967,00	9 600,00	5 280,00	4 320,00	233,26
246	Maison de Quartier de Planoise	Accueil jeunes 14-17 ans	48 130,00	5 485,00	3 016,75	2 468,25	130,85
249	Maison de Quartier de Planoise	Espace d'animation enfant-parent	56 223,00	8 441,00	4 642,55	3 798,45	204,82
	Maison de Quartier de Planoise	TOTAL	129 320,00	23 526,00	12 939,30	10 586,70	568,93
254	Ville de Besançon Direction des Sports	Vital Sports	58 550,00	4 620,00	1 940,00	2 680,00	693,00
255	Ville de Besançon Direction des Sports	Vital Eté	252 700,00	23 165,00	9 728,00	13 437,00	3 474,45
	Ville de Besançon Direction des Sports	TOTAL	311 250,00	27 785,00	11 668,00	16 117,00	4 167,45
TOTAL STRUCTURES MUNICIPALES			774 261,00	156 831,00	75 438,55	81 392,45	14 047,63

Actions	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville	dont dégressivité
AL Maternels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AL Elém - Ados	312 293,00	76 676,00	40 529,05	36 146,95	3 231,72
AL Total	312 293,00	76 676,00	40 529,05	36 146,95	3 231,72
Séjours	24 967,00	9 600,00	5 280,00	4 320,00	233,26
Actions non éligibles	437 001,00	70 555,00	29 629,50	40 925,50	10 582,65
TOTAL	774 261,00	156 831,00	75 438,55	81 392,45	14 047,63

➤ **Les nouvelles actions CEJ inscrites à partir de 2009 :**

➤ **Structures Associatives**

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville	Subvention complémentaire CEJ
51	Vesontio Sport Vacances	AL Petites Vacances	32 370,00	2 690,00	1 476,50	1 213,50	500,00
52	Vesontio Sport Vacances	AL Eté Centre-ville	25 634,00	2 475,00	1 361,50	1 113,50	400,00
TOTAL			58 004,00	5 165,00	2 838,00	2 327,00	900,00

➤ **Structures Municipales**

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville
171	Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches	AL Battant Vacances	34 197,00	21 325,00	11 728,50	9 596,50
TOTAL			34 197,00	21 325,00	11 728,50	9 596,50

TOTAL Nouvelles Actions 2009	92 201,00	26 490,00	14 566,50	11 923,50	900,00
-------------------------------------	------------------	------------------	------------------	------------------	---------------

➤ **Les sollicitations de nouvelles actions CEJ en 2010 :**

➤ **Structures Associatives**

Elles sont indiquées ici à titre d'information. Le versement éventuel de la subvention est conditionné à l'étude en cours avec les services de la Ville et la CAF et donnera alors lieu à une autre délibération.

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville
162	Centre Omnisport Pierre Croppet	AL Nature Sport Ensemble	26 600,00	12 000,00	6 600,00	5 400,00
180	ALEDD	Les vacances pour tous	87 891,00	5 000,00	2 750,00	2 250,00
263	Vesontio Sports Vacances	Vesontio CVL	21 500,00	2 500,00	1 375,00	1 125,00
227	Francas du Doubs	La Ritournelle	27 276,00	13 479,00	7 413,00	6 066,00
TOTAL			163 267,00	32 979,00	18 138,00	14 841,00

➤ **Structures municipales**

N°	Organisme	Action	Coût prévu	Base CEJ	Part CAF attendue	Part Ville
167	Direction de l'Education	CLAE Arènes	39 199,00	20 043,00	11 023,50	9 019,50
TOTAL			39 199,00	20 043,00	11 023,50	9 019,50

TOTAL Sollicitations 2010			202 466,00	53 022,00	29 161,50	23 860,50
----------------------------------	--	--	-------------------	------------------	------------------	------------------

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter la programmation du CEJ - Volet Jeunesse 2010 et les financements correspondants,
- et à autoriser M. le Maire à :
- signer les conventions et avenants correspondants avec les associations indiquées dans les tableaux présentés ci-dessus,
 - verser les subventions selon les tableaux présentés ci-dessus. En cas d'accord, les sommes seront prélevées de la façon suivante :
 - . 442 955 € au chapitre 65.422/6574.7008 CS 47041
 - . 17 350 € au chapitre 65.422/6574.7008 CS 47041 pour les subventions de fonctionnement
 - solliciter et encaisser, pour les activités municipales, auprès des différents partenaires, les subventions attendues des institutions ou autres collectivités locales.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

M. LE MAIRE, M. GHEZALI, Mme FALCINELLA, Mlle RONZI, M. MONNEUR, Mme MICHEL et Mme FELLMANN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 29 mars 2010.